



J'ai été trahi et ne sais pas quoi faire

Par **nicy60**, le **20/11/2008** à **14:32**

j'ai acheté une maison en commun avec mon amie, nous avons signé chez un notaire l'achat de cette maison, nous avons fait chacun un apport personnel et un emprunt en commun. L'apport de mon amie a été fait par un chèque personnel de mon amie sans que le notaire refuse ce chèque qui n'était pas un chèque de banque. aujourd'hui l'achat est fait, mais le chèque de mon amie n'est pas solvable, elle n'a pas l'argent sur son compte et n'a aucun bien pouvant couvrir ce chèque qui nous met dans l'interdit bancaire pour non paiement de ce chèque. j'ai été trahi par mon amie qui a fait un chèque sans provision et qui vient de bloquer son compte personnel et notre compte en commun. nous avons le notaire et la banque sur le dos qui nous réclame la somme du chèque de mon amie.

qu'est ce que je peux faire pour ne pas me retrouver la maison saisie ?

suis-je responsable du geste de mon amie ?

vais-je être mis en cause ?

que dois-je faire ?

merci de l'aide qui pourra m'être donnée car je suis perdu et le notaire et la banque font pression et les agios et frais montent sans que nous ayons de solution .

Par **HUDEJU**, le **20/11/2008** à **16:49**

Bonjour

Là , c'est pas malin de la part de votre amie de faire un chèque en bois au notaire , celui ci aurait dû demander des chèques de banque , ce qui aurait ajourné la vente avant le paiement complet .

Par nicy60, le 20/11/2008 à 22:41

aujourd'hui ce chèque met une tension dans notre couple car nous avons reçu des courriers d'huissiers et nous avons le notaire et la banque qui nous font pression.

J'aimerais garder cette maison et espérer que ce n'est qu'un mal entendu et qu'elle a vraiment été trahie car selon ces dires elle devait avoir un virement de ses parents qui ne veulent plus à ce jour.... nous n'avons pas de solution pour payer ce chèque.... j'ai une maison que j'ai mise en vente pour solder ce chèque et les frais qui en découlent mais à ce jour aucun acquéreur pour ma maison et la banque n'accepte pas de lever l'interdit bancaire en attendant la vente de ma maison. Je leur ai demandé de faire un prêt relais puisque la vente de ma maison couvrera le chèque ainsi que les frais... je suis dans l'impasse et je vois les huissiers venir nous saisir notre maison... j'ai également peur de me faire encore trahir par mon amie et j'aimerais vraiment trouver une solution qu'est-ce que je risque et qu'est-ce que mon amie risque.... notre maison risque-t-elle d'être saisie

merci de me dire ce qui peut nous arriver et que pouvons-nous faire pour prouver que nous ne sommes pas de mauvaise foi

Par juri15, le 21/11/2008 à 10:25

Bonjour, une chose est claire, la banque ne peut pas lever l'interdiction d'émettre des chèques tant que le chèque sans provision n'est pas payé (ce serait illégal).

De plus, vous aurez beaucoup de mal à obtenir un prêt de quelque établissement que ce soit tant que vous aurez cette interdiction.

Si le Notaire vous "met la pression", c'est aussi parce que sa responsabilité est engagée vis-à-vis du vendeur, il est incroyable qu'il ait accepté un chèque simple et n'ait pas demandé un chèque de banque.

Ceci étant, vous avez payé la totalité du prix comptant, sans autre emprunt ?

Pour saisir votre habitation, il faut mettre en place une procédure de saisie immobilière qui prend quand même quelques mois.

Dans un cas aussi difficile que le vôtre, la meilleure chose à faire est d'aller au plus vite voir un avocat pour vous faire conseiller.

Cordialement,
Juri15

Par nicy60, le 21/11/2008 à 11:06

Bonjour et merci du soutien..

nous avons acheté notre maison avec un apport de 100000€ qui a été subventionné par un

emprunt et pour lequel il n'y a aucun souci car la banque a concédé et payé le notaire mais le problème c'est l'apport personnel de 120000€ de mon amie qui a été fait par un chèque de son compte personnel et qui devait solder le montant total de l'achat et des frais d'acquisition. ce chèque étant sans provision nous n'avons pas de liquide pour le solder auprès du notaire ou de la banque.... j'ai une maison finie de payer que j'ai mise en vente mais nous ne pouvons plus obtenir de prêt relais jusqu'à la vente de celle-ci.

personne ne peut nous aider et nous ne savons plus comment faire les procédures d'huissier sont en cours et nous avons déjà été convoqué au tribunal... on nous demande de payer ces 120 000€ et nous n'avons pas la solution immédiate....

comment faire pour trouver rapidement cette somme je n'ai jamais pensé que mon amie faisait un chèque sans provision. en effet elle devait toucher cette somme de ses parents qui lui avait promis.... mais elle a fait le chèque avant d'avoir l'argent sur son compte ne pensant pas être trahi à son tour par ses parents.. nous ne pouvons plus voir ses parents qui nous ferment la porte et ne nous donnent aucune explication pourtant cette somme devant moi ils l'ont promis à leur fille et c'est pour cela que nous nous sommes engagés dans l'achat d'une maison en commun si non on aurait continué dans ma maison mais c'est fait et nous voulons nous en sortir...

que fera l'avocat.... nous devons cette somme... et nous ne l'avons pas.... personne ne veut nous accorder un emprunt supplémentaire du montant de ce chèque... nous tournons en rond et nous allons à la catastrophe...

un avocat m'a dit que je n'étais pas mis en cause que seule mon amie ayant fait un chèque sans provision risquait d'être puni pour escroquerie et risquait même de faire de la prison ... ce n'est pas une solution car la prison ne donnera pas la somme et la maison sera saisie pour honorer ce chèque du coup nous nous retrouverons avec un crédit qu'il faudra rembourser et nous n'aurons plus rien tout cela pour de la trahison....

quelle solution ai-je pour trouver cette somme ?